

Excellences,
Distingué(e)s Membres du gouvernement,
Représentant(e)s du corps diplomatique,
Cher(e)s collègues,
Mesdames et Messieurs,
Tous protocoles observés et respectés,

[MESSAGE DE MONSIEUR ALAN DOSS

REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL

GLOBAL OPEN DAY]

KINSHASA, LE 10 JUIN 2010

Nous nous félicitons d'avoir aujourd'hui l'opportunité de montrer les résultats de l'appui apporté par le Système des Nations Unies en RDC à la finalisation du Plan d'Action National d'Application de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, présenté cette année par le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant.

La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité fût la première résolution des Nations Unies à faire le lien entre les femmes, la paix et la sécurité et à concentrer son attention sur l'impact disproportionné et singulier des conflits armés sur les femmes. Le texte, adopté le 31 octobre 2000, reconnût les contributions sous-estimées et sous-utilisées des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, et le maintien de la paix. Il souligna aussi l'importance de la participation égalitaire et pleine des femmes comme agents actifs dans la paix et la sécurité.

Presque 10 ans après, dans un nouveau rapport parut le 6 avril 2010, le Secrétaire général des Nations Unies indiqua qu'il demeurerait « *vivement préoccupé par les obstacles persistants qui empêchent les femmes de concourir pleinement à la prévention et au règlement des conflits et de participer à la vie publique au lendemain des conflits* ». Il affirma également considérer « *que la marginalisation des femmes risquait de retarder ou d'entraver l'instauration d'une paix durable et de bonnes conditions de sécurité, ainsi que la réconciliation* ». [S/2010/173]

Le Conseil de Sécurité s'est alors engagé, le 27 avril dernier, à prendre des mesures concernant un ensemble global d'indicateurs sur l'application de la résolution 1325 d'ici au 10ème anniversaire de cette résolution, en octobre 2010. Cette reconnaissance constitue assurément l'une des avancées les plus significatives effectuées ces dernières années par l'organe exécutif des Nations Unies en vue d'accélérer l'application de la Résolution 1325. L'objectif recherché est de disposer d'un baromètre

fiable de la situation actuelle pour identifier les priorités futures. Les indicateurs proposés, élaborés en étroite consultation avec les Etats membres et les groupes de femmes de la société civile du monde entier, traitent de l'impact de la guerre sur les femmes et soulignent qu'il est important que les femmes participent au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. L'accent est mis sur quatre domaines clés :

1. la participation des femmes à tous les aspects de la prévention des conflits et du rétablissement de la paix
2. la prévention de la violence contre les femmes
3. la protection des droits des femmes pendant et après les conflits
4. ainsi que les besoins des femmes au niveau des secours et de la réhabilitation.

Il y a 15 jours (les 27 et 28 mai 2010) dans cette même salle, nous avons eu le plaisir de recevoir le Comité de Pilotage du Plan d'Action National d'application de la Résolution 1325, ainsi que les partenaires de la société civile, afin de discuter et de finaliser le Plan national de mise en œuvre de ladite résolution.

Les travaux ont duré deux jours durant lesquels furent abordées en profondeur les grandes lignes du projet de Plan d'Action National pour l'application de la résolution 1325 en RDC. Celles-ci concernent la lutte pour mettre fin aux violences sexuelles et basées sur le genre, le genre et la réforme du secteur de sécurité, la participation politique des femmes, la promotion et le respect des droits des femmes, le combat contre le VIH/SIDA, la promotion de la paix, le renforcement de l'Etat de Droit, les femmes dans la recherche sur la paix et la sécurité, la coopération régionale et internationale ainsi que le suivi et l'évaluation des activités.

Activités concrètes, budgets et indicateurs sont aujourd'hui intégré au Plan d'Action National d'application de la Résolution 1325, lequel est maintenant fin prêt pour être soumis à la ratification des autorités congolaises, représentants de la société civile, bailleurs de fonds et partenaires internationaux. Certaines initiatives s'inscrivent dans le **Programme d'Actions Prioritaires 1325** accompagnant le **Plan d'Action National**. Parmi elles, nous comptons des activités dans les domaines de la paix, du VIH – SIDA, de la protection des droits des femmes et de la consolidation de l'état de droit.

A la fin de cette journée et selon le programme, nous seront toutes et tous invités à soutenir avec notre signature la note de plaidoyer visant l'engagement de l'Etat congolais, des institutions internationales, des organisations féminines et de la société civile en marge du dixième anniversaire de la Résolution 1325, pour la protection effective des femmes et de leurs droits ainsi que la reconnaissance intégrale de l'importance de la participation des femmes dans toutes les actions de maintien et de consolidation de la paix en RDC.

L'engagement formel des acteurs donnera ainsi lieu aux programmes et projets concrets et réalisables, encouragés pas les partenaires nationaux et internationaux, et destinés à renforcer les institutions nationales ainsi qu'à contribuer à la consolidation d'un climat de paix et de sécurité pour le bien être de la population et la croissante prospérité de ce beau pays.

C'est dans cette optique, Excellences et distingué(e)s invité(e)s, que je vous invite à soutenir les perspectives et aspirations des femmes congolaises pour un meilleur suivi de la mise en œuvre de la Résolution 1325 en RDC et tel que reflété dans l'acte d'engagement soumis à votre adhésion.

Je vous remercie.